

**État des recettes et des dépenses de l'Agence européenne des médicaments
pour l'exercice 2007 — Budget rectificatif n° 2**

(2008/12/CE)

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
1	REDEVANCES PERÇUES			
	Total du titre 1	108 570 000		108 570 000
2	CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE			
2 0	CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	41 000 000	4 644 000	45 644 000
	Total du titre 2	41 000 000	4 644 000	45 644 000
3	PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE			
3 0	PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE	798 000	106 000	904 000
	Total du titre 3	798 000	106 000	904 000
5	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF			
	Total du titre 5	6 089 000		6 089 000
6	CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES			
	Total du titre 6	706 000		706 000
7	CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES			
	Total du titre 7	p.m.		p.m.
9	RECETTES DIVERSES			
	Total du titre 9	1 200 000		1 200 000
	TOTAL GÉNÉRAL	158 363 000	4 750 000	163 113 000

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

TITRE 2**CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****CHAPITRE 2 0 — CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****2 0 0** *Contribution de la Communauté européenne*

Budget 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
35 000 000	4 644 000	39 644 000

Commentaires

Une contribution destinée à l'Agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la contribution prévue (article 02 03 02 de l'état des dépenses de la section III «Commission» du budget général). Le coût du processus de désignation des médicaments orphelins est également couvert par cette contribution.

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

TITRE 3**PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE****CHAPITRE 30 — PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE****300 Contribution de l'EEE**

Budget 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
798 000	106 000	904 000

Commentaires

Cet article est destiné à enregistrer les contributions des États membres de l'AELE suivant l'accord sur l'Espace économique européen, conformément à l'article 82 et aux protocoles 31 et 32 de l'accord.

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

DÉPENSES

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
1	PERSONNEL			
	Total du titre 1	51 913 000		51 913 000
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTION- NEMENT			
2 1	DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE	17 675 000	4 750 000	22 425 000
	Total du titre 2	39 279 000	4 750 000	44 029 000
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
	Total du titre 3	65 714 000		65 714 000
9	AUTRES DÉPENSES			
	Total du titre 9	p.m.		p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	156 906 000	4 750 000	161 656 000

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

2 1 1 *Entretien de réseaux et d'équipements informatiques*

2 1 1 0 Acquisitions de nouveau matériel nécessaire au fonctionnement de l'Agence

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
1 666 000	684 000	2 350 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'ordinateurs et d'autres articles similaires d'équipement de bureau, notamment d'équipement initial doté des logiciels standard de l'Agence qui sont nécessaires à son fonctionnement normal.

2 1 1 1 Acquisition de nouveaux logiciels nécessaires au fonctionnement de l'Agence

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
628 000	340 000	968 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de logiciels et de progiciels nécessaires au fonctionnement normal de l'Agence.

2 1 2 *Réseaux et équipements informatiques nécessaires à des projets spécifiques*

2 1 2 0 Acquisition de nouveau matériel nécessaire à des projets spécifiques

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
p.m.	592 000	592 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'ordinateurs et d'autres articles similaires d'équipement de bureau, notamment d'équipement initial doté des logiciels standard de l'Agence nécessaires à des projets spécifiques.

2 1 2 1 Acquisition de nouveaux logiciels nécessaires à des projets spécifiques

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
101 000	559 000	660 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de logiciels et de progiciels nécessaires à des projets spécifiques.

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE *(suite)***2 1 2** *(suite)***2 1 2 4** Entretien et réparation de matériel et de logiciels nécessaires à des projets spécifiques

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
3 498 000	51 000	3 549 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation de l'équipement auquel il est fait référence aux postes 2 1 2 0 à 2 1 2 3.

2 1 2 5 Travaux d'analyse et de programmation et assistance technique nécessaires à des projets spécifiques

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
6 933 000	2 524 000	9 457 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel et de services extérieurs afférentes à l'analyse, à la programmation et aux services techniques nécessaires à des projets spécifiques.